



AVIS PUBLIC
concernant le règlement numéro R-2021-310 modifiant le règlement
2018-255 concernant la rémunération des élus municipaux

Avis public est donné par la soussignée que lors d'une séance tenue le 6 décembre 2021, le conseil de la municipalité de Sainte-Luce a adopté un projet de règlement sur le traitement des élus municipaux, qui contient les éléments suivants :

La rémunération annuelle proposée pour la maire est de 21 000 \$ alors que celle prévue pour les conseillers est de 7 000 \$.

Le montant de 75 \$ versé aux membres du conseil présent à une séance du conseil municipal, à une réunion de travail du conseil municipal, à une séance d'un autre organe municipal, d'un organe mandataire de la Municipalité ou d'un organisme supra municipal, est abrogé.

La rémunération proposée sera indexée annuellement, en date du 1^{er} janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation, publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente.

Le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

À compter du moment où le maire suppléant occupe les fonctions du maire et jusqu'à ce qu'il cesse son remplacement, le maire suppléant reçoit une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions.

L'adoption de ce règlement se fera lors de la séance ordinaire du conseil en visioconférence ou en présentiel, qui se tiendra le lundi 7 février 2022 à 20 h, au 59, rue Saint-Laurent.

Présentement, la rémunération de la maire est de 21 978,72 \$ et celle des conseillers est de 7 326,24 \$ et l'allocation pour la maire est de 10 989,48 \$ et l'allocation pour les conseillers est 3 663,12 \$.

Madame Nancy Bérubé

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

DONNÉ À SAINTE-LUCE, PROVINCE DE QUÉBEC, CE 14 JANVIER 2022

Je, Nancy Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil municipal, le 14 janvier 2022.

Madame Nancy Bérubé

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim